

TERRITOIRE GUYANAIS

L'EXPLOITATION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET LE TOURISME :
L'AVENIR DE LA GUYANE ?



SOMMAIRE

TERRITOIRE GUYANAIS

L'EXPLOITATION DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DU TOURISME : L'AVENIR DE LA GUYANE ?

4

Une région, des territoires contrastés

Des équipements hétérogènes dans les intercommunalités
Une infrastructure des voies de communication encore difficile
90 % du parc de logements sont des résidences principales
Les conditions de vie des Guyanais diffèrent considérablement d'un territoire à l'autre
Des revenus dispersés

8

Une société multiculturelle

Démographie exceptionnelle : une population très jeune

9

Des niveaux de formation inférieurs au niveau national

Un taux de scolarisation trois fois supérieur à celui du niveau national
Une jeunesse peu insérée

11

Un développement économique basé sur les ressources naturelles

Un secteur public encore prédominant
Trois-quarts des entreprises sont de petite taille
En perspective : la création de 25 000 postes
Investissements prioritaires : tourisme, ressources naturelles
Valoriser les ressources naturelles : moteur du développement économique



Située en Amérique du Sud sur le « plateau des Guyanes » entre le Suriname et le Brésil, la Guyane française s'étend sur 83 534 km². Ses frontières naturelles sont le Maroni à l'ouest, l'Oyapock à l'est et les monts Tumuc-Humac au Sud. La Guyane est une région et un département d'Outre-Mer. Il s'agit de la plus grande région française. Également la plus boisée, 96 % du territoire est couvert d'une forêt équatoriale parmi les plus riches du monde. Le territoire guyanais fait partie des neuf régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union européenne : c'est le seul territoire européen d'Amérique du Sud.

Excepté la « bande côtière », alluvionnaire, sa structure géologique est constituée par un socle formé d'un vieux plateau précambrien très érodé. Le relief qui en résulte est une succession de plateaux s'élevant vers l'intérieur. Il culmine à 851 mètres (Montagne Bellevue de l'Inini). La quasi-totalité du territoire étant recouverte d'une forêt équatoriale très dense, les seules voies de pénétration vers l'intérieur du pays sont les cours d'eau qui forment un réseau hydrographique très fourni. Mais le relief en plateaux provoque la formation de sauts et de rapides qui compliquent la navigation.

Tout naturellement, l'activité économique s'est développée sur la bande côtière où l'on trouve les villes les plus importantes (Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni, Rémire-Montjoly, Matoury). Elle tourne autour d'un secteur traditionnel (bois, pêche, bâtiment, travaux publics, or) et d'un secteur de pointe représenté par le Centre spatial situé à Kourou.

La Guyane a un climat équatorial, la température oscille toute l'année entre 20 et 32°C. L'humidité est très forte : elle varie de 70 % à 90 %.

Les communes de la région Guyane se regroupent en quatre intercommunalités : la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, la Communauté de Communes des Savanes, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais et la Communauté de Communes de l'Est Guyanais.

La communauté d'agglomération du Centre littoral (CACL) s'étend sur plus de 5 000 km². 116 120 personnes y résident en 2009 soit une évolution de plus de 26 % en 10 ans. Structurée par la ville de Cayenne, elle est composée de six communes. Elle concentre plus de la moitié de la population de la région et sa densité moyenne de peuplement de 2,7 est proche de celle des DOM. Cette information est à relativiser puisque 98 % de la population vit sur un peu moins d'un quart du territoire.

La communauté de communes des savanes (CCS) couvre une surface d'environ 12 000 km² pour une population d'un peu plus de 37 000 habitants, soit près de 33 %

d'augmentation depuis 10 ans. Elle est constituée par quatre communes dont Kourou qui représente presque 70 % de la population.

La communauté de communes de l'Ouest guyanais (CCOG) est un territoire immense articulé autour du fleuve Maroni. Il s'étale sur plus de 50 000 km² et est peuplé de 64 400 habitants soit une évolution de près de 90 % depuis 1999. Il comporte 8 communes. La plus importante est Saint-Laurent-du-Maroni, principal pôle d'emploi avec 35 000 habitants.

La communauté de communes de l'Est guyanais (CEEG) est une communauté composée de quatre communes rurales. Avec une superficie de plus de 25 000 km² pour seulement 6 700 habitants (plus 67 % sur la dernière décennie), ce vaste territoire est très peu peuplé.

Des équipements hétérogènes dans les intercommunalités

Dans la Communauté d'agglomération du Centre littoral, 85 % des communes proposent à la population au moins la moitié des équipements dits de proximité (école primaire, épicerie, médecin généraliste, pharmacie, boulangerie, bureau de poste...). Aussi, presque 90 % des habitants vivent dans une commune offrant une gamme de services dits intermédiaires des équipements (collège, orthophoniste, Trésor public...).

Cayenne est une des deux communes de Guyane à offrir à sa population les services plus rares de la gamme supérieure, tel que lycée, hypermarché, maternité, agence de Pôle emploi...

Dans la communauté de communes des Savanes, trois communes sur quatre offrent la gamme de proximité à 98 % des habitants du territoire et quatre habitants sur cinq vivent dans une commune proposant la gamme intermédiaire. En revanche, aucune commune de la CCS ne procure à ces citoyens la gamme dite supérieure d'équipements.

Dans la communauté de l'Ouest guyanais, trois communes offrent à leurs habitants la gamme de proximité ce qui correspond au trois-quart des habitants de cette zone. Plus de la moitié de la population de cette zone vit dans une commune offrant la gamme de services intermédiaire des équipements. De plus, Saint-Laurent-du-Maroni est l'autre commune de Guyane procurant à ses résidents les services de la gamme supérieure.

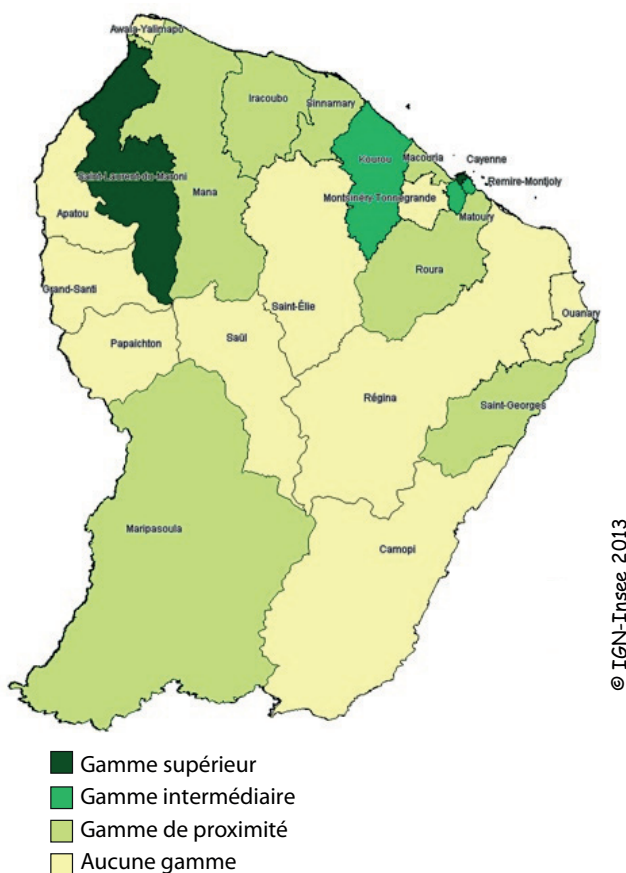
Dans la communauté de l'Est guyanais, l'offre en équipement sur ce territoire est assez réduite puisque seuls 62 %

des habitants vivent dans une commune proposant la gamme de service de proximité. Il n'existe par ailleurs aucune commune offrant la gamme de service intermédiaire ou supérieur dans ce territoire.

En Guyane, 90 % des habitants ont accès aux équipements de proximité dans leurs communes ; trois sur quatre en ce qui concerne la gamme intermédiaire, et quatre sur dix pour la gamme supérieure.

En 2011, toute gamme d'équipement confondue, on compte en Guyane 257 équipements pour 10 000 habitants contre 289 en métropole. Cependant, la répartition des équipements est très hétérogène entre les territoires puisque les habitants de la CACL bénéficient en moyenne de 343 équipements pour 10 000 habitants alors que ce chiffre passe à 280 pour la CCS, 170 pour la CCEG et 112 pour la CCOG.

Accès des communes aux gammes d'équipement



Sources : Insee, BPE 2011 - Recensement de la population 2009 exploitation principale.

Une infrastructure des voies de communication encore difficile

L'infrastructure des voies de communication en Guyane rend difficile l'accès aux équipements pour certaines communes enclavées. En effet, le réseau routier de Guyane se résume à un axe principal reliant le

Brésil au Suriname en passant par les villes du littoral. Cette infrastructure enclave les communes de Papaïchton, Saul, Camopi, Maripasoula, Grand Santi, Ouanary et Saint-Elie qui sont pauvres en offre d'équipement.

Cayenne est la seule ville de Guyane se trouvant dans un périmètre de transport urbain, ce qui correspond à un quart de la population. Cette proportion est trois fois plus grande dans les DOM et deux fois plus en France métropolitaine où les villes sont pourtant beaucoup moins éloignées. Seules les communes, ou groupements de communes, sont compétentes pour organiser le transport en commun dans le périmètre de leur territoire. Cependant, hors les périmètres strictement communaux, le Conseil général est compétent pour organiser le transport entre les communes. En 2003, le département a adopté un schéma départemental de transport qui définit la composition des lignes et les itinéraires à mettre en œuvre afin de répondre au mieux aux besoins légitimes de la population.

Depuis janvier 2010, le Transport Interurbain de la Guyane (TIG) a mis en place 18 lignes qui permettent de circuler entre les principales communes de Guyane.

En effet, en Guyane, 42,4 % des ménages n'ont pas de voiture. Cette proportion est inférieure dans les DOM (32 %) et en France métropolitaine (20 %). Dans la CCEG, 82 % des ménages ne possèdent pas de voiture. Les voies fluviales sont fréquemment utilisées. Ces parts sont égales à 70 % dans la CCOG, 41 % dans la CCS et 31 % dans la CACL.

Comme en France métropolitaine, 70 % des actifs occupés se rendent au travail en voiture, camion ou fourgonnette (10 points de moins que dans les DOM). En Guyane, ceux qui n'empruntent pas la voiture, se rendent à pied ou en deux roues au travail alors qu'en métropole, ils privilégient les transports en commun. En revanche, seuls 3 % des travailleurs empruntent ce moyen de transport. Cette proportion est de 6,4 % pour l'ensemble des DOM et de 14,3 % en métropole. Cependant, un quart des actifs résidant et travaillant à Cayenne utilisent les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail.

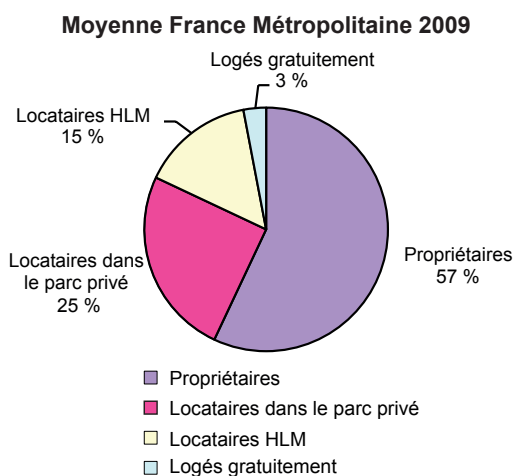
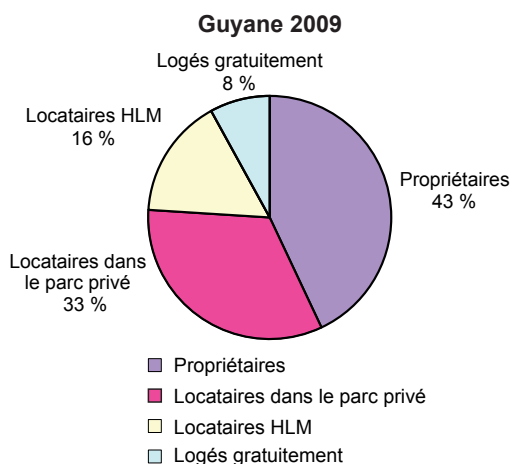
Les principaux flux domicile-travail se font au sein de la CACL entre Cayenne et les communes environnantes. Bien que la part des actifs travaillant en dehors de leur zone de résidence augmente, elle reste infime, certainement en partie à cause de la faiblesse des réseaux de transport. Concernant les flux entre communautés, 864 actifs de la CACL en sortent pour aller travailler dans une commune de la CCS et 610 font le trajet inverse. 268 actifs en emploi de la CACL se rendent vers la CCOG contre 124 qui en viennent. Les autres flux entre communautés sont peu significatifs.

L'amélioration des voies de communication réduirait certainement le manque d'équipements dans les communes qui en sont dépourvues et conduirait vers un désenclavement.

90 % du parc de logements sont des résidences principales

La Guyane abrite 69 900 logements. En 20 ans, le nombre de résidences principales a doublé. Il représente aujourd'hui 90 % du parc de logements de la région contre 86 % dans les DOM et 84 % en métropole. La part de logements vacants (moins de 8 % du parc de logements) est comparable à celle constatée en France métropolitaine et inférieure à celle des DOM (10,5 %).

Statut d'occupation du logement



Source : Insee, recensement de la population 2009, exploitation principale.

Les propriétaires occupants représentent 43 % du total des ménages en Guyane (57 % en métropole). La part de locataires dans le parc social est sensiblement identique (15 à 16 %). Un tiers des habitants trouve à se loger dans le parc privé (15 % en métropole). Enfin, la proportion de personnes logées à titre gratuit est presque trois fois plus importante.

En zone urbaine, les logements sont chers et les populations à faibles revenus, exclues de l'accession à

la propriété se tournent vers le parc social. Par exemple, à Cayenne, seuls 24 % des ménages sont propriétaires. A Remire-Monjoly, plus riche, c'est plus de la moitié qui le sont. A Kourou, ville de passage, un peu plus d'un tiers des ménages sont propriétaires.

En zone rurale, la propriété passe souvent par de l'autoconstruction sur du foncier relativement peu cher et des ménages à faibles revenus sont en mesure d'accéder à la propriété. Ainsi à Papaïchton, 87 % des ménages sont propriétaires.

Le parc social compte près de 12 000 logements, dont près de 70 % se situent dans la CACL. Il est plutôt récent puisque plus de 60 % des logements sociaux ont été construits après 1990. Les logements de types 3 et 4 représentent 65 % du parc social. Ces logements correspondent bien à un besoin dans la mesure où la moitié des ménages est composé de 2, 3 ou 4 personnes. Néanmoins, l'offre en grands logements (T5 ou plus) paraît faible car un quart des ménages guyanais est composé de 5 personnes ou plus.

Les conditions de vie des Guyanais diffèrent considérablement d'un territoire à l'autre

Plus de 85 % des logements de la CACL et de la CCS répondent à l'ensemble des critères de salubrité (à savoir : eau courante, électricité, sanitaire, évacuation des eaux usées). Ce n'est le cas que de 38 % des habitations de la CCOG et 32 % de celles de la CCEG.

L'habitat de la CCOG et de la CCEG est difficile à appréhender car il est difficile de comparer l'habitat le long du fleuve avec l'habitat d'une ville comme Saint-Laurent-du-Maroni.

Parts de logements appartenant aux différents groupes de qualité

	0	1	2	3	4	5
CCS	0,37	2,33	2,29	1,71	3,51	89,79
CCOG	2,46	25,44	19,27	6,89	7,54	38,4
CACL	0,22	1,02	2,19	2,63	7,76	86,18
CCEG	2,34	30,38	12,77	10,88	11,92	31,71

Note : sont pris en compte : présence d'eau, de W-C., habitation de fortune, d'électricité, d'évacuation des eaux usées. Le groupe cinq est le seul respectant tout les critères essentiels de salubrité. Plus le score est élevé plus le logement est de bonne qualité.

Source : Recensement de la population 2009 exploitation principale.

Dans la CCOG, la proportion de logements vacants est de deux points supérieure à celle de la région. Les logements vacants représentent un potentiel intéressant de développement du parc dans un contexte de pénurie.

Des revenus dispersés

Le nombre de foyers fiscaux a augmenté entre 2006 et 2009 passant de 83 300 à 90 600. En 2009, en Guyane comme dans les autres DOM, sept foyers fiscaux sur dix ne sont pas imposés. Ce taux est plus élevé qu'en France métropolitaine (hors IDF), où la moitié des foyers le sont. Il est particulièrement élevé pour la CCOG et la CCEG ou plus de huit foyers fiscaux sur dix ne sont pas imposés.

Bien que le revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal imposé soit supérieur en Guyane, les écarts de revenus entre les foyers imposés et les foyers non imposés y sont très marqués par rapport à la France métropolitaine. Ce rapport est de un à onze au sein de la CCEG, un à huit dans la CCOG, un à cinq pour la CACL et enfin un à six

pour la CCS qui est au niveau régional. Il est de un à trois et demi en France métropolitaine.

En Guyane, 91 000 habitants vivent avec un bas revenu (45 % contre 49 % dans les DOM et 18 % en métropole). Cela concerne six habitants de la CCEG sur dix, un habitant de la CCOG sur deux et quatre habitants de la CACL et de la CCS sur dix. 30 000 personnes vivent avec le RSA socle non majoré ou avec le RMI.

Pour 51 % des allocataires de la CAF, les revenus de transfert représentent plus de 75 % de leurs revenus. Cette part varie de 37 % dans la CCS jusqu'à 74 % dans la CCEG en passant par 69 % pour la CCEG et 46 % pour la CACL. En Guyane, 34 000 personnes vivent uniquement grâce aux revenus de transfert puisque aucun membre de leur ménage ne perçoit de revenu garanti.

Foyers fiscaux et revenus nets imposables moyens en 2009

	CACL	CCS	CCOG	CCEG	Guyane	DOM	France métropolitaine
Nombre de foyers fiscaux	56 763	14 173	17 443	2 227	90 606	986 050	36 397 753
Foyers fiscaux non imposés (en %)	68,1	70,4	84,2	87,4	72,1	71,7	46,4
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal (en € de 2009)	17 553	16 781	9 043	6 726	15 528	15 913	23 230
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal imposé (en € de 2009)	38 613	40 733	35 132	32 136	38 513	37 000	34 975
Revenu net imposable moyen annuel par foyer fiscal non imposé (en € de 2009)	7 703	6 731	4 156	3 057	6 618	7 602	9 688

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques.



Une société multiculturelle

En 2009, 224 000 personnes résident en Guyane. Parmi elles, 127 000 sont nées en Guyane, 70 000 à l'étranger, 21 000 en France métropolitaine et 6 000 dans un autre territoire d'Outre-Mer (autre DOM, COM ou TOM). Les étrangers viennent principalement du Suriname (22 000), du Brésil (19 000), de Haïti (16 000) et dans une moindre mesure du Guyana (4 000).

La Guyane a toujours été une terre d'accueil, de ce fait la population est très diversifiée.

Les Amérindiens représentent de 5 % à 7 % de la population totale. Les Bushinengués ou Noirs Marrons sont largement issus originellement de l'émancipation d'esclaves fugitifs des plantations de l'ex-Guyane hollandaise (Surinam). Particulièrement présents le long du Maroni et dans le secteur de Kourou, ils représentent 7 % à 8 % de la population. Les créoles guyanais représentent entre 35 % et 40 % de la population totale. Les Européens (de la France hexagonale pour l'essentiel) représentent un peu plus de 10 % de l'ensemble de la population.

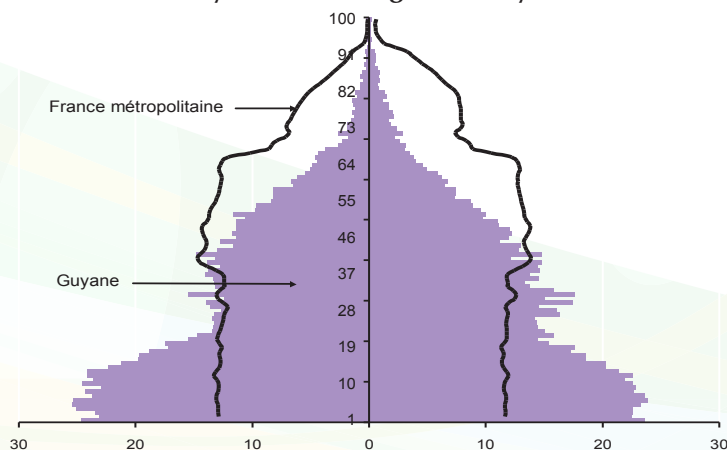
Les communautés d'origine sud-américaine (Brésiliens notamment), caribéenne (Haïtiens en particulier), libanaise, asiatique (Chinois, Hmong), sont de plus en plus importantes et représentent plus d'un tiers de la population totale.

Cette diversité des origines apporte un foisonnement des talents, des expériences, des cultures, des pratiques, qui peut conduire à une véritable créativité et doper la capacité d'innovation culturelle de la Guyane.

Démographie exceptionnelle : une population très jeune

La Guyane est la région la plus jeune de France, avec 45 % de moins de 20 ans alors que seulement 6 % de la population a plus de 60 ans. Au 1^{er} janvier 2009, 224 469 personnes résident en Guyane.

Pyramide des âges en Guyane



Source : Recensement de la population 2009.

La jeunesse de la population s'explique en grande partie par la fécondité élevée : 3,5 enfants par femme. De plus, entre 1999 et 2009, si 56 200 enfants sont nés de mères résidant en Guyane, les décès ont été peu nombreux : 6 900.

Le fort excédent des naissances sur les décès contribue pour trois quarts à la croissance démographique qui s'élève à 3,5 % par an sur ces dix dernières années. Ce taux de croissance annuelle de la population place la Guyane en tête des régions françaises du point de vue du dynamisme démographique. Cette croissance est particulièrement forte dans l'Ouest guyanais (+ 6,5 % par an) ainsi que dans l'Est guyanais (5,3 %). Au sein de la CACL et de la communauté des savanes, la population croît, mais plus modérément (respectivement 3,3 % et 2,4 %).

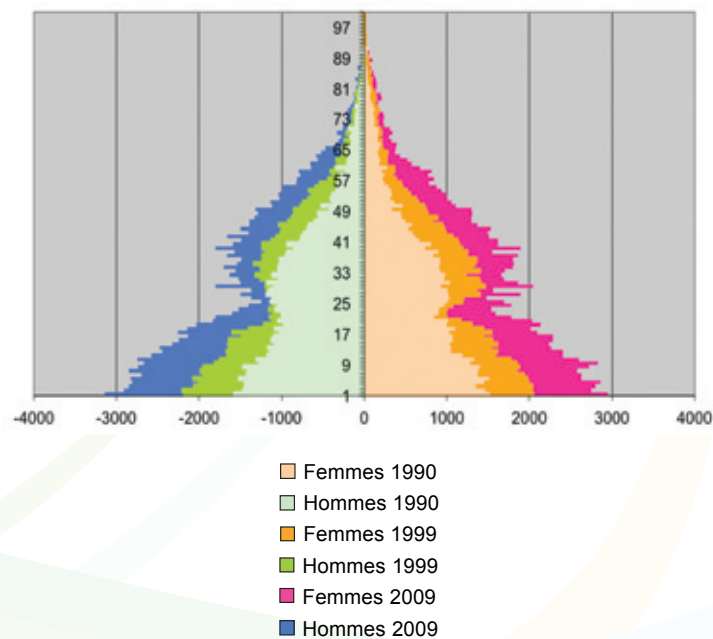
Dans la CCEG, la part des moins de 20 ans est encore plus importante que dans le reste de la région : 53 %. Cette proportion est de 50 % dans la CCOG, 48 % dans la CCS et enfin 40 % dans la CACL.

Valeur de l'indice de jeunesse selon le territoire

	CACL	CCS	CCOG	CCEG	Guyane	France métropolitaine
1999	8,5	18,6	17,7	12,8	11,2	1,6
2009	6,9	16,9	22,3	20,1	10,7	1,4

Source : Insee, RP 199, exploitation principale (Métropole), et exploitation complémentaire DOM - RP 2009, exploitation principale.

Évolution de la population en Guyane



Source : Insee, RP 1990, 1999 et 2009.

Des niveaux de formation inférieurs au niveau national

En 2009, le niveau de formation de la population guyanaise demeure inférieur à celui de la France métropolitaine. Parmi les Guyanais (âgés de 15 ans ou plus et sortis du système scolaire), 51 % n'ont pas de diplôme, soit deux fois et demi plus qu'au niveau national.

L'Union européenne fixait comme objectif pour 2010 de réduire la part des jeunes de 18 à 24 ans sortis du système scolaire sans diplôme à moins de 10 %. La France métropolitaine s'approche de cet objectif avec (11,8 %). En revanche, la Guyane en est très loin, avec plus de 40 % de sorties précoces sans diplôme pour 2009.

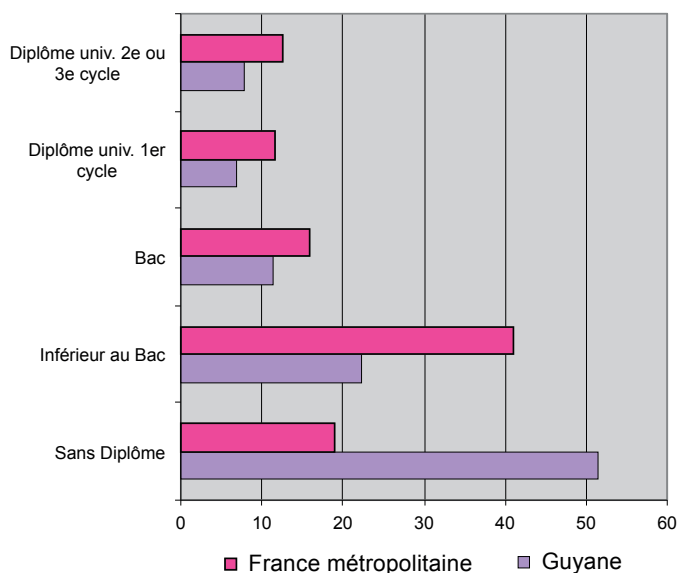
Cette part a augmenté de 1 % depuis 1999 alors qu'elle a diminué dans les DOM (51,8 en 1999 ; 43,7 en 2009) et en France métropolitaine (20,8 en 1999 ; 18,9 en 2009).

En 2011, 27 % de jeunes âgés de 18 à 24 ans ne possèdent ni CAP, ni BEP, ni diplôme plus élevé et ne poursuivent ni études ni formation.

Cependant, de plus en plus de Guyanais sont titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur : 26 % en 2009 contre 22 % en 1999.

Le taux de réussite au baccalauréat a progressé de 8 points entre 1997 et 2009, alors que le nombre de candidat a été multiplié par 2.

Niveaux de formation de la population des 15 ans ou plus sortis du système scolaire



Source : Insee, Recensements de la population 2009, exploitation principale.

Un taux de non-scolarisation trois fois supérieur à celui du niveau national

La part de population non scolarisée âgée de 15 ans ou plus ne possédant aucun diplôme a diminué dans la CCEG : 82,3 % en 1999 ; 69,9 en 2009.

En 2009, 2 222 enfants de 6 à 16 ans sont non-scolarisés en Guyane ; 4 % des enfants de 6 à 16 ans ne vont pas ou plus à l'école ou au collège. Le taux de non-scolarisation est trois fois supérieur au taux de l'hexagone (1,3 %).

Taux de non-scolarisation par tranche d'âge selon la communauté de communes

Communauté de communes	6-11 ans	12- 16 ans	6-16 ans
Est guyanais	2,4	17,8	8,6
Ouest guyanais	4,8	7,9	6,0
Savanes	2,2	3,8	2,9
Centre Littoral	2,3	3,3	2,7
Guyane	3,2	5,4	4,1

Source : Insee, Recensement de la population 2009.

Dans la CCEG, 18 % des enfants de 12 à 16 ans sont non-scolarisés alors que seuls 2,4 % des 6 à 11 ans le sont. Cela s'explique en partie par le fait que cette communauté de communes n'abrite qu'un seul collège à Saint-Georges qui ne dispose ni de cantine ni d'internat. C'est pourtant à Saint-Georges même que le taux de non-scolarisation des 12-16 ans est le plus fort : 19,6 %.

Chez les 6-11 ans, l'Ouest Guyanais enregistre le plus fort taux de non-scolarisation avec un enfant sur vingt qui ne va pas à l'école. Ce taux est particulièrement important à Apatou où il atteint 16 %. Apatou ne dispose que de quatre structures délivrant un enseignement du premier degré alors que la population des 6-11 ans est égale à 1 300. En comparaison, pour moins de 2 000 enfants de cet âge, Remire-Montjoly dispose de 11 établissements offrant un enseignement du premier degré. Le taux de non-scolarisation y est parmi les plus faibles : 1,1 %.

De manière générale, le phénomène de déscolarisation est particulièrement marqué lors du passage au collège.

La population active continue de croître à un rythme soutenu. En 2009, la Guyane comptait 84 200 actifs

au sens du BIT : 59 000 ont un emploi et 25 200 sont chômeurs. En Guyane comme en métropole, la population active représente 58 % de la population de plus de 15 ans. En vingt ans, la population active, qui rassemble la main d'œuvre disponible pour contribuer à la production, a presque doublé. Depuis 1999, la part des chômeurs dans la population active est passée de 24 % à 30 % (11 % en métropole).

Le taux d'emploi, qui reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre, est de 43 % en Guyane alors qu'il est supérieur à 63 % en métropole (46 % dans les DOM).

Une jeunesse peu insérée

Le taux d'emploi des 15 à 24 ans est particulièrement faible (15 % contre 33 % dans l'hexagone). En revanche, la part des 55 à 64 ans disposants d'un emploi est supérieure en Guyane (44 % contre 38 % en métropole).

Par ailleurs, la situation de l'emploi présente des éléments de contrastes assez forts entre les territoires. Seul un quart de la population de plus de 14 ans de la CCOG et de la CCEG dispose d'un emploi alors qu'un autre quart est chômeur.

Population de 15 ans et plus par type d'activité

En %

	CACL	CCS	CCOG	CCEG	Guyane	DOM	France métropolitaine
Actifs ayant un emploi	45,5	45,4	26,3	21,5	39,4	39,5	50,4
Chômeurs	13,4	16,6	23,2	23	16,8	17,1	6,3
Retraités	9,3	5,1	2,7	4,8	6,7	16,2	25,8
Élèves, étudiants	15,8	16,7	15,5	8,9	15,8	12,7	9,5
Femmes ou hommes au foyer	6,3	8,9	11,4	13,8	8,3	5,4	4,0
Autres inactifs	9,7	7,3	20,9	28	13	9,1	4,0

Source : Insee - Recensement de la population 2009 ; Exploitation principale.



Un secteur public encore prédominant

Le domaine public concentre presque 45 % des emplois de la région, près du double du niveau métropolitain. La prédominance du secteur public est encore plus flagrante dans la CCOG et la CCEG avec respectivement 63 % et 71 % des emplois. La prédominance du domaine public s'explique en partie, car le développement industriel et l'implantation des grands groupes de services n'y trouvent pas des marchés suffisants et subissent les surcoûts liés au transport. Aussi, la jeunesse de la population et sa croissance démographique génèrent des besoins d'enseignants. L'éducation regroupe 7 % des salariés de France métropolitaine, 12,4 % dans les autres DOM et plus de 15 % en Guyane. Enfin, les industries ne sont implantées qu'en quelques points du territoire et le tertiaire marchand est relativement concentré dans les grandes agglomérations.

En revanche, l'emploi public est distribué plus largement sur tous les territoires parce qu'il obéit à des logiques de maillage pour répondre aux besoins de la population. Avec moins de 1 % de la population française, chacune de nos régions héberge plusieurs équipements publics, services de l'État et des collectivités locales, installations universitaires, centre hospitalier, etc., qui doivent y être présents. Dès lors, dans les départements d'Outre-Mer, comme en France métropolitaine, les territoires moins urbanisés, sont davantage orientés vers l'emploi public que les autres.

Grâce à l'implantation du centre spatial, la CCS fait figure d'exception en Guyane puisque près de 30 % des emplois de cette zone appartiennent à la sphère non-présentielle (ce qui correspond à la part constatée en métropole). La présence du centre spatial apporte même à la Guyane la plus forte part d'emplois de recherche, juste derrière l'Île-de-France.

Schématiquement, l'économie d'un territoire peut être partitionné en deux grands domaines. Les activités présentes sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Avec 38 700 emplois, la sphère présente représente plus de 80 % des emplois présents dans la région. Cette part est identique dans les autres DOM mais largement inférieure en métropole (67,4 %). Plus de la moitié de ces emplois, (22 000), sont dans des établissements du domaine public. Les activités non-présentielles sont les activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. Elles représentent moins de 20 % de l'emploi en Guyane, ce qui dénote un faible degré d'ouverture des systèmes productifs locaux.

Dans l'économie guyanaise, 76 % de la valeur ajoutée sont issus du secteur tertiaire, contre 20 % pour le secondaire et 4 % pour le primaire. Dans le détail, les services non marchands contribuent pour 36 %, suivi des services marchands (hors hôtels restaurants, commerce et transports) pour 25 %. Le commerce, la construction et l'industrie participent chacun à hauteur de 9 % en moyenne. (source : derniers comptes économiques 2007).

Le spatial et la construction sont en Guyane les moteurs de la croissance économique. Après le secteur des services se sont ceux qui créent la plus grande part de la valeur ajoutée sur le territoire. Afin de générer une croissance économique capable d'absorber la croissance démographique, il est nécessaire de mettre en place de nouveaux moteurs de développement.

Trois-quarts des entreprises sont de petite taille

Au 1^{er} janvier 2011, on dénombre 11 715 établissements en Guyane. Parmi eux, 71 % exercent leur activité dans le tertiaire, dont 26 % dans le commerce. La part des artisans, voire des autoentrepreneurs, est importante dans la structure de l'emploi. Les trois-quarts des entreprises guyanaises n'emploient aucun salarié (activités immobilières, éducation, santé, action sociale, commerce et construction) et seulement 4 % ont plus de 10 salariés (commerce, construction, transports).

En 2011, 2 270 établissements ont été créés en Guyane dont 995 par les autoentrepreneurs. Les deux tiers des établissements créés le sont dans le domaine du commerce, du transport ou des services divers et 16 % le sont dans le domaine de la construction.

En perspective : la création de 25 000 postes

La Guyane est déficitaire de 25 000 postes pour atteindre un taux d'activité proche de celui de métropole. En prenant comme modèle la structure de l'emploi en France métropolitaine (encadré), il faudrait créer en Guyane près de 7 000 postes dans le domaine de la santé humaine et de l'action sociale ; 4 500 postes dans le domaine du commerce et de la réparation automobiles et de motocycles ; 2 300 postes dans les activités financières et les assurances. Enfin, il faudrait créer environ 2 000 postes dans chacun des domaines suivants : transports et entreposage ; hébergement et restauration ; information et communication ; activités spécialisées, scientifiques et techniques. Il faudrait également 1 500 dans le domaine de l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Les deux seuls domaines dans lesquels la Guyane est excédentaire par rapport à la métropole sont l'administration publique et l'enseignement avec respectivement 3 500 et 3 800 postes supplémentaires.

En 2010, Pôle emploi dénombre 27 300 emplois salariés (+ 3,7 %), dont 14 400 personnes, soit une personne sur deux, travaillant dans les services. Le secteur du commerce est le deuxième employeur avec 18 % des effectifs, suivi du secteur de la construction (13 %) et de l'industrie (12 %).

Investissements prioritaires : tourisme, ressources naturelles

L'offre d'accueil reste à construire, car la couverture hôtelière demeure insuffisante et tarde à augmenter (absence d'hôtels de luxe, habitation sommaires pour le tourisme d'aventure). Répondre aux exigences de la demande passe par une amélioration de l'offre existante et par la création de produits hauts de gamme tels des lodges.

Le potentiel touristique du territoire est important : le tourisme autour des activités spatiales (attraction du CSG, lancement d'Ariane, musée du CNES, etc.), le tourisme culturel (Iles du Salut, Parc animalier de Macouria, Camp de la Transportation) et le tourisme vert (forêt, rivières, flore et faune). La branche « hôtellerie et restauration » représente 2 % de la valeur ajoutée totale en Guyane d'après les derniers comptes définitifs (2007). Elle emploie 5 % des effectifs salariés recensés par Pôle Emploi en 2010, et contribue à hauteur de 7 % aux créations nettes d'entreprises. Les évaluations réalisées par Atout France sur des données 2009 montrent un secteur « Tourisme » qui représenterait 9 % du PIB. En 2009, le nombre de touristes est estimé à 83 000.

En terme d'offre touristique, les Communautés de Communes se complètent les unes les autres. L'Est et l'Ouest Guyanais répondent aux attentes des amateurs d'écotourisme et de tourisme d'aventure. La CACL dispose d'une grande offre de tourisme culturel et la CCS est plus spécialisée dans le tourisme technologique. Cette synergie territoriale est recherchée par le Schéma Régional.

Le développement de la filière touristique pourrait s'appuyer sur le projet du Conseil Régional et contenu dans le schéma régional de développement économique (SRDE) de créer une offre éco-touristique labellisée « Terre d'Amazonie ». Ce label est porté par le Comité de Tourisme de Guyane et place le tourisme comme une filière majeure du développement économique guyanais.

Valoriser les ressources naturelles : moteur du développement économique

Selon le SRDE, « il existe en Guyane des richesses naturelles importantes mais les filières sont désorganisées ou quasi-inexistantes. Par ailleurs, le contexte actuel est favorable à la création de pôles d'excellence industriels territoriaux au niveau national et européen alors que les échanges entre le monde économique et industriel et celui de la recherche sont insuffisants. »

La valorisation des ressources naturelles est un point de départ « naturel » pour toute stratégie de développement d'une économie émergente comme celle de la Guyane. La Guyane dispose de ressources naturelles exceptionnelles qui sont un atout pour un développement durable générateur d'activités et d'emplois ainsi que de plus d'autonomie vis-à-vis de l'extérieur. Ces filières doivent encore se structurer pour concilier la couverture du marché local et les impératifs des marchés mondiaux. La transformation des matières premières est au centre du développement économique guyanais puisqu'elle permettrait des productions à plus forte valeur ajoutée tout en créant de l'emploi. La deuxième section de description des axes et actions du SRDE va dans ce sens. Par exemple, l'action A2.5 propose de lancer des études sur l'opportunité de développement des produits transformés agroalimentaires. L'action A2.7 propose la mise en place d'une unité de transformation des produits de la mer ; les activités de transformation étant « quasiment inexistantes en Guyane ».

La valorisation économique de la biodiversité guyanaise passe aussi certainement par la mise en place d'un cadre juridique et réglementaire pour l'accès aux ressources de la biodiversité. Ce cadre garantirait à la fois un juste retour économique sur le territoire, et donnerait aux entreprises intéressées par une activité de prospection une meilleure transparence.



Directeur de la publication : Didier Blaizeau
Rédaction en chef : Béatrice Céleste
Auteurs : Pierre-Adrien Bayart, N'Ouara Yahou-Dauvier, Benoît Hurpeau (Insee)
Cartographie : Ali Benhaddouche
Photos de couverture : Insee Guyane
Maquette : Altitude
Impression : IDC
ISBN : 978-2-11-063166-X